

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-04

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 <b>Total (mini 128) : 144</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

**2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

### Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

**Participaient également à la réunion :**

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Décisions modificatives**

Le Président expose :

◆ Budget principal :

\* Amortissement des subventions d'équipement transférables :

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, comme pour les immobilisations, les dotations aux amortissements des subventions reçus servant à financer un équipement devant être amorti (subventions transférables) constituent des dépenses obligatoires.

Cette reprise impérative consiste en un amortissement « à l'envers » par rapport à l'amortissement des biens réalisés ou acquis à l'aide des subventions transférables. Il s'agit d'une dépense de la section d'investissement et d'une recette concomitante pour la section de fonctionnement. Pour 2019, il y a lieu d'amortir 2 487.83 €.

\* Emprunts à court terme - financement des travaux de la maison du Parc, de l'équipement et la scénographie :

Un emprunt à court terme, d'un montant de 900 000 €, a été contracté dans l'attente du versement des subventions attribuées. Le capital doit être remboursé au 31/12/2019.

Vu le retard d'exécution du chantier et le délai de versement des subventions devant rembourser cet emprunt, un second prêt doit être envisagé afin de rembourser le 1er au 31/12/2019.

Un emprunt à court terme d'un montant maximum de capital emprunté de 272 000 € pour financer les dépenses l'équipement et la scénographie de la maison du Parc en attendant le versement des subventions le cas échéant.

\* Remboursement des frais de structure du budget annexe : 18 649.16 €

◆ Budget annexe :

Suite à la mise en place du prélèvement à la source, les dépenses de personnel relevant du budget annexe ont dû être intégrées au budget principal. Afin de régulariser ces dépenses et vu le Comptable public, il est possible de les affecter, à postériori, au budget annexe. Ce dernier doit donc être modifié en ce sens.

Dépenses à affecter au budget annexe :

- \* Frais salariaux 2017 : 8 811.26 €
- \* Frais salariaux 2019 : 85 300.00 €
- \* Frais de structure 2018 : 18 649.16 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

■ **Approuve** les propositions du Président.

■ **Décide** de modifier le Budget Principal du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-777 : amortissement des subventions transférables				2 487.83 €
R-7718 : remboursement par d'autres organismes				18 649.16 €
D-023 : Virement à la section d'investissement		2 487.83 €		
D-66111 : Intérêts d'emprunts		5 000.00 €		
D-627 : services bancaires et assimilés		5 000.00 €		
D-60622 : carburant		3 649.16 €		
D-61551 : entretien matériel roulant		5 000.00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 136.99 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 136.99 €</b>
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement				2 487.83 €
D-13912 : subventions transférables – régions		2 369.33 €		
D-13913 : subventions transférables – départements		118.50 €		
R-1641 : emprunt en euros				1 172 000.00 €
D-1641 : emprunt en euros		1 172 000.00 €		
<b>Total Investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 174 487.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 174 487.83 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 195 624.82 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 195 624.82 €</b>

- **Décide** de modifier le Budget Annexe du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6288 – Autres services extérieurs		18 649.16 €		
D-641 – rémunération du personnel		94 111.26 €		
R – 7478 – contreparties autres organismes				112 760.42 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112 760.42 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112 760.42 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112 760.42 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112 760.42 €</b>

- **Donne** tous pouvoir au président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Claude AURIAS



Une autre vie s'invente ici

